



LE DEVOIR

Un nouvel antiviral pour désarmer le sida

Le médicament aiderait les patients qui ne réagissent pas aux traitements actuels

EMMA ROSS
ASSOCIATED PRESS

Barcelone — Un espoir dans la lutte contre le sida. Un nouvel antiviral qui attaque le virus de manière différente a été présenté hier à la 14^e conférence internationale sur la maladie, qui se tient à Barcelone jusqu'à vendredi. Il pourrait aider les patients atteints d'infections devenues résistantes aux traitements actuels.

Des recherches montrent que le nouveau médicament, baptisé T-20 ou enfurtivide, est deux fois plus

susceptible de faire baisser la charge virale en dessous des niveaux de détection chez ces patients.

Les experts estiment que le nouvel antiviral, dont ils anticipent la mise sur le marché pour l'année prochaine, pourrait sauver la vie de ceux pour qui les traitements actuels ne sont plus efficaces. «*Nous avons beaucoup de patients qui meurent à cause de virus résistants à de multiples traitements*», a souligné le Dr Robert Siliciano, professeur à l'université Johns Hopkins.

On estime qu'environ 15 % des porteurs du VIH sous traitement ont des souches de virus résistantes aux médicaments actuels. James Locke, un Londonien

homosexuel de 50 ans, est un de ceux-là. Il a contracté le virus en 1984 et celui-ci a commencé à devenir résistant au milieu des années 90. En 2000, les effets secondaires de ses traitements étaient si lourds qu'il a dû cesser de les prendre, et il est tombé gravement malade.

En avril il s'est inscrit à l'étude sur le T-20. «*C'est très remarquable. En trois mois, ma charge virale a baissé jusqu'à être presque indétectable*», souligne-t-il.

Les traitements actuels empêchent le virus de se reproduire quand il est déjà présent dans les cellules du système immunitaire (CD4). Le T-20 est le médica-

ment expérimental le plus avancé d'une nouvelle classe de traitements anti-sida, appelés les «inhibiteurs de la fusion», qui empêchent le virus d'entrer dans ces cellules. Il est mis au point par Trimeris, une petite société de biotechnologie de Caroline du Nord, et par le groupe pharmaceutique suisse Roche.

VOIR PAGE A 8: SIDA

■ Le Canada versera une aide de 53 millions aux pays pauvres, page A 3

Entente
de «pays tiers sûr»

Une clause obscure

Le Canada pourrait devoir accueillir des réfugiés coincés à Guantanamo

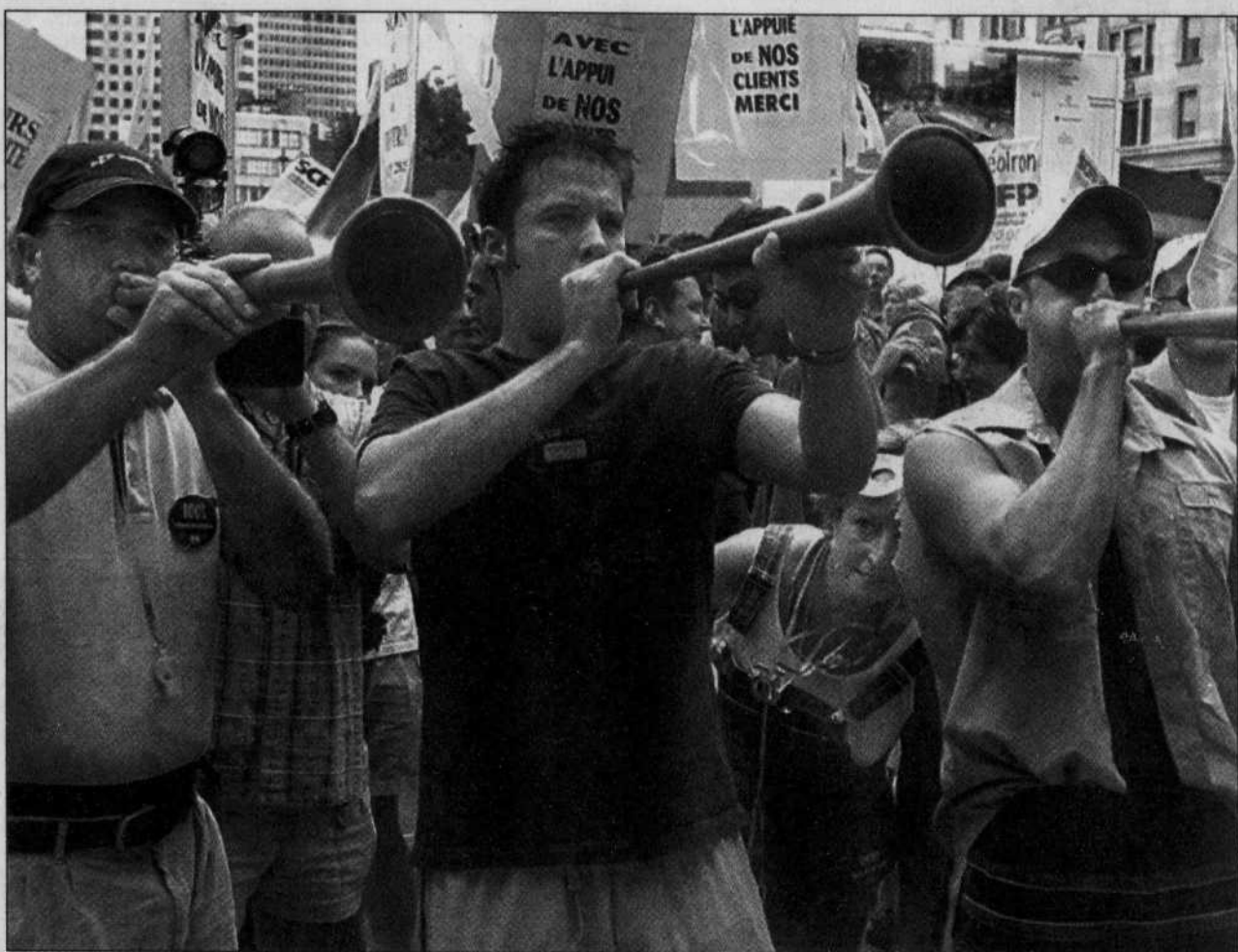
MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Le Canada pourrait être obligé d'aider au rétablissement de réfugiés cubains ou haïtiens qui finiraient coincés sur la base américaine de Guantanamo, du moins si le projet d'accord avec les États-Unis sur le traitement des demandeurs d'asile reste inchangé.

Une source gouvernementale bien au fait du dossier a en effet confirmé au *Devoir* cette interprétation donnée par le Conseil canadien pour les réfugiés à une obscure disposition de l'entente

VOIR PAGE A 8: OBSCURE

Un médiateur au secours de Vidéotron



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LUMIÈRE AU BOUT DU TUNNEL? Vidéotron et ses employés ont décidé de demander l'aide d'un médiateur spécial pour les aider à régler l'épineux dossier qui les oppose. En attendant que la lumière se fasse, quelques centaines d'employés manifestaient hier dans le centre-ville devant les bureaux de Québecor. Lire nos informations en page B 1.

ENVIRONNEMENT

Québec veut protéger le Saint-Laurent

Boisclair déposera un projet de loi à l'automne

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

Le gouvernement québécois déposera un projet de loi cet automne pour conférer une protection législative à certaines portions du fleuve Saint-Laurent, à certaines rivières et même à des paysages qui s'ajoutent au réseau national «d'aires protégées» afin d'en préserver la valeur biophysique, ce qui constituera une première à certains égards au Canada.

C'est ce qu'a confirmé hier au *Devoir* le ministre de l'Environnement du Québec, André Boisclair, qui précise que son projet de loi «englobera les ressources aquatiques de plusieurs cours d'eau de façon à leur assurer, à elles aussi, un statut de protection qui renforce les exigences et les normes internationales». L'octroi du statut fédéral de rivière patrimoniale à un cours d'eau ne lui confère pas de protection législative d'exception.

Le projet de loi que le ministre de l'Environnement prévoit déposer à l'automne refondra l'ensemble des statuts juridiques de protection en vigueur au Québec afin de donner plus de cohérence à l'ensemble et à ajuster leurs normes de protection aux règles internationales. Les Conseils régionaux de développement lanceront le débat sur l'identification des aires à protéger dans chaque région, mais la consultation publique et l'analyse des dossiers sera réalisée ultérieurement par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Afin que tout le monde puisse suivre l'évolution du dossier et mesurer l'importance des enjeux, précise André Boisclair, le projet de loi fera l'objet d'une commission parlementaire.

La révision des statuts de protection territoriale coïncidera avec l'identification des zones à protéger dans la plupart des autres régions du Québec, de façon à permettre au Québec d'atteindre la norme de protection internationale de 8 % du territoire global.

La décision d'atteindre d'ici 2005 cet objectif et d'amorcer le processus par la mise en réserve d'un territoire équivalent à la surface du Maine traduit l'intensité des négociations qui sont intervenues avec le ministère des Ressources naturelles. Ce dernier avait empêché le projet d'aires protégées préparées

VOIR PAGE A 8: SANS-LOGIS

VOIR PAGE A 8: SAINT-LAURENT

Ces sans-logis qui agacent

Les ménages qui refusent un logement pour des raisons injustifiées sont une minorité

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Les sans-logis du 1^{er} juillet suscitent bien des agacements dans les chaumières. Si quelques citoyens s'émeuvent de leur sort et offrent un logement à une famille vue dans le journal ou à la télévision, bien d'autres s'interrogent.

Comment quelqu'un qui dort dans un gymnase

peut-il refuser, parfois à répétition, un logement? Comment des gens hébergés, nourris, aidés, peuvent-ils en plus se plaindre de la qualité du service? Et puis ces gens sans ressources n'ont-ils pas contribué eux-mêmes à leur propre malheur?

Des commentaires que tous ceux qui travaillent dans le domaine du logement social ont déjà entendu mille fois. Leur réponse: les cas-problèmes, ceux dont on dit qu'ils exagèrent, ne sont le lot que d'une

minorité. De la rectitude politique? Non, dit Louise Hébert, porte-parole de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMH), qui sort ses chiffres.

D'une part, rappelle-t-elle, les victimes de la crise du 1^{er} juillet ne sont pas que les gens hébergés par la ville. Au total, selon les données d'hier, 836 ménages montréalais ont été déclarés admissibles au supplément au

SCANDALES FINANCIERS



Bernard Ebbers et Scott Sullivan, deux anciens dirigeants de Worldcom: le droit de se taire.

Bush veut sévir

George W. Bush devrait proposer aujourd'hui des sanctions plus sévères, notamment pénales, à l'encontre des chefs d'entreprise accusés de manipuler leurs comptes, alors que s'ouvraient au Congrès hier les premières auditions parlementaires dans l'affaire WorldCom et que la pharmaceutique Merck faisait à son tour l'objet de soupçons de manipulations.

■ Lire nos informations en page B 1

INDEX

7	Annances..... A 4	Idées..... A 7
8	Avis publics... B 4	Le monde..... A 5
	Bourse..... B 2	Mots croisés.. A 4
	Culture..... B 8	Météo..... A 4
	Économie..... B 1	Sports..... B 6
	Éditorial..... A 6	Télévision..... B 7

Le 56^e Festival d'Avignon

Denis Marleau éblouit Avignon

Le fondateur du Théâtre Ubu débarque avec une pièce en forme de manifeste radical qui a tout pour séduire l'Europe

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR

Avignon — Denis Marleau ne devrait pas passer inaperçu à Avignon cette année. Il n'aurait d'ailleurs pas pu choisir meilleure année pour revenir dans la cité des papes. Après le Musée d'art contemporain de Montréal, sa «fantasmagorie technologique» intitulée *Les Aveugles* faisait hier escale dans la petite chapelle du Lycée Saint-Joseph où elle sera montrée trois fois par jour pendant deux semaines avant de repartir vers le festival d'Edimbourg, en Écosse.

Il faut dire que, depuis *Le Passage de l'Indiana* présenté il y a cinq ans, le fondateur du Théâtre Ubu est impatientement attendu à Avignon où il se retrouve environ une année sur deux. Nul doute que les amateurs ne seront pas plus déçus cette année qu'il y a deux ans, alors que *Le Petit Köchel* avait été l'une des productions les plus belles et les plus exigeantes du festival.

Car Marleau débarque avec une pièce en forme de véritable manifeste sur l'art et le théâtre. La pièce fait

partie de ces œuvres réputées «injouables» du Belge Maurice Maeterlinck. Elle a d'ailleurs été peu jouée, mais le fut à Avignon en 1993 par des aveugles qui guidaient les spectateurs par la main.

Douze aveugles sont donc perdus sur une île où ils attendent le prêtre qui les y a conduits. Mais personne ne vient. Avant de découvrir que leur guide est mort, les six hommes et six femmes s'interrogent, comme disait Maeterlinck, sur «ce qu'il y a d'étonnant dans le fait même de vivre».

On sait que Maeterlinck était en révolte contre le théâtre romantique et bourgeois, de son époque. Il écrivait des œuvres dépouillées qui firent basculer le théâtre dans la poésie et le symbolisme. Il rêva même de chasser le corps humain de la scène. Dans l'introduction des *Aveugles*, il dit que ses personnages ont «perdu l'habitude du geste inutile».

Marleau aussi est en révolte contre le théâtre d'aujourd'hui. Il en a en particulier contre la psychologie qui, dit-il, est en train de tuer le théâtre au Québec! Comme l'Allemand Thomas Bernhard, dont il a mis



GILBERT DUCLOS

Denis Marleau: en révolte contre le théâtre d'aujourd'hui.

VOIR PAGE A 8: MARLEAU

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

LOS ANGELES

Une nouvelle affaire Rodney King?

Los Angeles (AFP) — La police de Los Angeles a annoncé hier l'ouverture d'une enquête interne à la suite de la diffusion d'une bande vidéo révélant une nouvelle affaire de brutalité policière à l'encontre d'un noir.

L'incident s'est produit samedi soir à une station service du quartier d'Inglewood, et il a été filmé par un vidéaste amateur qui se trouvait dans une chambre d'hôtel voisine.

On y voit un adolescent de 16 ans menotté dans le dos soulevé de terre par un policier, qui lui écrase la figure contre une voiture de police. Tandis qu'il se trouve encore pressé contre la voiture, l'agent lui donne un coup de poing au visage. La police a ensuite emmené le jeune au commissariat et l'a accusé d'avoir agressé un agent. Il était au moment de l'incident passager d'une voiture dont le conducteur était soupçonné de conduire en dépit d'une suspension de permis.

La police d'Inglewood a annoncé hier qu'une enquête avait été ouverte sur cet incident, qui a immédiatement suscité des rapprochements avec l'affaire Rodney King, du nom d'un homme noir tabassé en 1991 par des policiers. Leur acquittement en 1992 avait provoqué les plus violentes émeutes raciales que les États-Unis aient jamais connues.

«Cet incident est pris très au sérieux», a déclaré l'agent de police Eve Irvine. L'agent montré sur la vidéo a été mis à pied en attendant les résultats de l'enquête, qui vise également trois autres policiers ayant assisté à la scène.

SIDA

SUITE DE LA PAGE 1

Le Dr Anthony Fauci, chef des maladies infectieuses aux Instituts nationaux américains de la santé (NIH), estime que les résultats des études sur le T-20 sont impressionnants et porteurs d'espoir pour les patients atteints de virus résistants.

«Apporter une nouvelle classe de médicaments peut donner espoir à ces personnes. De tels médicaments aideront à ramener le virus à un niveau où une personne peut mener une vie en bonne santé, sans être malade», observe le Dr Fauci, qui n'est pas lié aux recherches sur le T-20.

Les études ont impliqué un total de 1000 patients dans le monde pour qui les traitements actuels n'étaient plus efficaces. Les «cobayes» ont continué à prendre leur cocktail de médicaments habituel, mais les deux tiers ont également reçu une injection de T-20 deux fois par jour.

Après 24 semaines, la quantité de virus dans le sang avait baissé sous les niveaux de détection chez 37 % de ceux qui ont bénéficié du nouveau traitement, contre 16 % pour les autres.

Avant l'étude, les patients avaient environ 80 cellules CD4 par millimètre cube de sang. Un nombre inférieur à 100 est considéré comme dangereux. Après six mois, le nombre moyen des cellules a augmenté de 76 par millimètre cube dans le groupe T-20, contre une hausse de seulement 32 pour les autres.

Reste une autre étude moins réjouissante annoncée lundi. Le Dr Siliciano a présenté des travaux indiquant qu'il apparaît désormais moins probable d'éliminer un jour le VIH de l'organisme. «Il semblerait qu'il ne sera jamais possible d'éradiquer ce réservoir avec la thérapie antirétrovirale seule. Une autre approche serait nécessaire.» Mais il devrait être très difficile de créer un médicament pour éliminer les cellules dormantes infectées, prévient le Dr Siliciano.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☒ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

OBSCURE

SUITE DE LA PAGE 1

intérimaire parquée il y a moins de deux semaines entre les deux pays.

En vertu de l'article 9 (plus précis dans la version anglaise), chacun des pays «doit donner suite à la demande d'aide présentée par l'autre partie et s'efforcer, de la manière qu'elle estime justifiée dans les circonstances, de faciliter le rétablissement des personnes dont le besoin de protection a été établi». Ainsi, une personne qui se tourne vers les États-Unis et qui est reconnue avoir besoin de protection pourrait recevoir de l'aide du Canada pour s'établir en territoire canadien ou ailleurs.

«Cela peut toucher des gens qui se présentent ou sont coincés dans une ambassade, un consulat, n'importe où», de dire cette source fédérale. Et le camp de Guantanamo peut figurer sur cette liste? «Pourquoi pas?» répond-elle sans hésiter. Elle rappelle que l'accord fait toujours l'objet de consultations et, selon elle, les deux pays n'auraient pas convenu du nombre de réfugiés visés.

Rien dans les conventions internationales sur le droit d'asile ne force les pays à aider au rétablissement de personnes réfugiées, précise Nanda Na Champassak, de la délégation canadienne du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Il s'agit plutôt d'une tradition humanitaire adoptée par certains pays, dont le Canada.

Le Canada sélectionne à l'étranger des réfugiés en situation précaire à qui il accorde une aide pour s'établir au pays. Le Québec participe à la sélection de ceux qui s'installeront chez lui et offre lui-même une assistance.

Le scénario prévu dans l'entente canado-américaine modifierait la façon de faire canadienne à au moins un égard. Selon la nouvelle loi sur l'immigration, le Canada sélectionne, à quelques exceptions près, des réfugiés référés par quelques organisations internationales. Même un agent d'immigration canadien ne peut agir seul dans ce domaine, souligne Janet Dench, directrice du Conseil canadien pour les réfugiés.

«Les intérêts des États-Unis ne sont pas les mêmes que ceux du Canada. On se demande pourquoi les États-Unis devraient avoir le pouvoir que les agents canadiens n'ont pas de référer des cas», souligne-t-elle.

Les Américains cherchent depuis longtemps un moyen d'éviter de recevoir tous les réfugiés cubains et haïtiens qui atteignent ses côtes. Une de leurs

armes est d'éviter qu'ils se rendent à destination en interceptant les embarcations en mer et en refoulant les passagers vers le pays d'origine. Si on ne les refoule pas, on les détient.

Actuellement, l'Immigration and Naturalization Service ne détient pas de demandeurs d'asile sur la base navale de Guantanamo, à Cuba, car ses installations aux États-Unis suffisent à ses besoins, croit Karen Kraushaar, des services d'information de l'INS.

On a eu recours au camp de Guantanamo par le passé pour faire face à des arrivées massives de demandeurs d'asile, dit-elle sans exclure que ça puisse se reproduire. Cette politique a soulevé la controverse en 1991 lorsque des milliers de réfugiés haïtiens ont pris la mer pour fuir le coup d'État. Dans les années 1990, l'exode des Cubains s'est ajouté à celui des Haïtiens. En 1994, on évaluait entre 45 000 et 60 000 le nombre de personnes retenues sur la base.

Si la plupart des Cubains ont eu droit à une protection législative spéciale qui leur garantit pratiquement le statut de résident permanent, ce ne fut pas le cas des Haïtiens qu'on jugeait être des migrants économiques. La majorité d'entre eux ont été refoulés vers Haïti. Encore aujourd'hui, seulement ceux qui prouvent qu'ils fuient la persécution pourront rester. Et encore.

En mai, The Weekend Australian soutenait que les Américains avaient tenté, en échange de leur aide dans la crise des réfugiés afghans qui secouait l'Australie, d'obtenir de Canberra le rétablissement de réfugiés cubains et haïtiens sur son territoire. Les autorités australiennes ont nié l'existence d'un accord mais quelques réfugiés haïtiens en provenance des États-Unis auraient quand même été admis, selon le journal.

La disposition sur le rétablissement dans le projet canado-américain n'a rien à voir avec l'objectif de l'accord, soit la réduction des demandes d'asile à la frontière entre les deux pays. Le projet d'entente de «pays tiers sûr», souhaitée depuis longtemps par le Canada, exige qu'une personne demande le statut de réfugié dans le pays où elle séjourne. Plus question de passer par les États-Unis pour se présenter à la frontière canadienne comme le font actuellement 60 % des personnes qui demandent l'asile à un point d'entrée au Canada.

«C'est un peu bizarre de mêler les deux choses. Ça donne l'impression que le Canada voudrait avoir cette entente pour les demandeurs d'asile et les États-Unis, de leur côté, avaient d'autres intérêts et ont donc essayé de faire accepter quelque chose par le Canada», avance Mme Dench.

SAINT-LAURENT

SUITE DE LA PAGE 1

par l'Environnement d'être déposé comme convenu au Conseil des ministres en juin 2001. Ce déblocage survient après une refonte des règles de gestion des fumiers et lisiers, qui traduisent de nouveaux rapports avec le ministère de l'Agriculture.

Vendredi, André Boisclair annonçait la mise en réserve de 11 territoires situés en forêt boréale qui totalisent 13 000 km² uniquement sur la Côte-Nord. Le ministre ajoutait aussi la mise en réserve de 19 000 autres km² réservés cette fois à la création de six nouveaux parcs naturels, ce qui fait passer le total des aires protégées au Québec de 48 536 km² à 80 832 km², soit pratiquement autant que les 85 000 km² protégés par l'Ontario.

Mais si l'Ontario a atteint la norme internationale de 8 % d'aires protégées, le Québec a haussé son pourcentage global de 3 % à 4,85 %, selon ses chiffres.

Mais un différend oppose sur cette question les grands groupes écologistes qui estiment que le Québec n'atteint pas 4,85 %, mais qu'il est passé d'un peu moins de 2 % à 3 % avec l'addition des territoires ajoutés vendredi. La différence tient au fait que Québec inclut un territoire comme Anticosti

dans son calcul, alors que les écologistes l'excluent parce qu'il s'y pratique de la coupe forestière, quoique sur une faible portion du territoire, et cela, en partie à des fins de régénération du couvert forestier ancien. Or les normes de protection internationales exigent que les territoires reconnus comme aires protégées soient soustraits à l'exploitation minière, forestière et hydro-électrique. Le ministère entend cependant permettre la chasse, la pêche et la villégiature dispersée dans ses aires protégées parce qu'au Québec, ces activités ne menacent pas la faune, et que leur gestion en assure plus souvent qu'autrement la pérennité, voire l'augmentation des cheptels.

En annonçant vendredi la protection de 32 291 km² de nouveaux territoires, Québec y décrétrait du même souffle un moratoire sur tout nouveau droit minier, forestier et hydraulique.

Sur la Côte-Nord, Québec entend protéger une partie de l'île René-Levasseur, les monts Groulx, les landes sèches du lac Gensart, les drumlins du lac Bright Sand, le nord du bassin de la Matamec, la vallée des lacs Belmont et Magpie, les buttes du lac Aux-Sauterelles, la rivière Natashquan et sa vallée. Pas un mot cependant de la Moisie, où l'association

MARLEAU

Jamais il n'était parvenu à une simplicité doublée d'une telle intensité

SUITE DE LA PAGE 1

en scène *Maitres anciens* (à Avignon justement), il rêve de comédiens qui refusent les artifices du jeu pour simplement faire entendre la poésie des mots.

Maeterlinck offre donc à Marleau l'occasion d'aller au bout de son parti artistique. Comment? En réduisant les six hommes et six femmes de la pièce à deux comédiens. Céline Bonnier et Paul Savoie sont condamnés à l'immobilité. Leur image a été fixée sur vidéo et elle est projetée sur des masques. Chaque personnage a été enregistré séparément en temps réel. Les comédiens ne se sont même jamais rencontrés. Marleau a de plus retravaillé les trames sonores sur ordinateur.

Ne reste donc plus que les mots de Maeterlinck, dits magnifiquement. Et les visages, tous différents et les mêmes à la fois. L'immobilité force à scruter chaque expression et les visages finissent par ressembler à de véritables masques mortuaires. Denis Marleau n'a pas changé un traitet mot au texte de Maeterlinck. Seules quelques répliques sont reprises en groupe et répétées pour marquer le rythme.

Jamais Denis Marleau n'était parvenu à une simplicité doublée d'une telle intensité. Sa pièce arrive à un moment où de nombreuses productions présentées à Avignon s'interrogent sur le rôle du comédien. Partout, celui-ci est transformé en objet et remplacé par des clones, des machines et des gens ordinaires, handicapés ou clochards. Avec ses masques vidéo, Denis Marleau a inscrit magnifiquement dans ce questionnement et propose une vision qui dépasse de très loin le seul théâtre québécois.

Si *Les Aveugles* n'attireront probablement pas les foules (la salle ne contient pas plus d'une cinquantaine de spectateurs), la pièce devrait néanmoins être promise à un bel avenir en Europe.

Celui qui a dit que «l'émotion est en train de tuer le théâtre» a paradoxalement produit une œuvre pleine de sentiments les plus troubles et les plus intenses.

SANS-LOGIS

SUITE DE LA PAGE 1

loyer octroyé dans le cadre des mesures d'urgence. Ce supplément permet à un ménage sur l'aide sociale de ne consacrer que 25 % de ses revenus à se loger, le gouvernement comblant la différence jusqu'à un certain maximum, établi selon la grandeur du logement. (Les difficultés, et les coûts, rencontrés par les petits travailleurs pour se loger cette année ne sont, eux, comptabilisés nulle part et le plan d'urgence ne s'adressait pas vraiment à eux.)

Des 836 ménages, poursuit Mme Hébert, 358 ont été relogés: «Plus de la moitié, soit 192, ont trouvé eux-mêmes un logement, et 166 en ont obtenu un par l'entremise de l'OMH.» Il reste donc 478 ménages toujours à la recherche d'un logis. Là-dessus, quelque 60 ménages, pour un total de 30 personnes dont 35 adultes seuls, étaient toujours hébergés hier à la polyvalente Saint-Henri.

«Ça signifie que 420 ménages ont un réseau de solidarité composé de parents ou d'amis, qu'ils sont capables de se débrouiller et de se prendre en main», note Mme Hébert. Non sans souligner que la cohabitation n'est pas facile pour autant et que si elle dure trop, «ça va finir par péter!». Mais ces gens, qu'on ne voit pas dans les médias, ne sont pas dépendants de l'aide publique.

Ne reste donc, comme hébergés, que des capricieux ou des poqués? Là aussi, Louise Hébert a des chiffres à faire valoir. Sur les 836 ménages qui ont un supplément au loyer, il y a eu 181 offres de logement refusées. Un même ménage peut avoir refusé plusieurs offres.

Seuls une trentaine de refus ont été considérés injustifiés de la part de l'OMH. «On parle de 29 refus de la part de ménages hébergés par la ville, alors qu'ils avaient la bonne typologie pour habiter le logement proposé. Une famille dans un cinq et demi par exemple, ou une mère de famille avec deux enfants de moins de sept ans dans un quatre et demi, explique Mme Hébert. La plupart du temps, on nous disait que ce n'était pas le bon

quartier. Mais pour nous, c'était vraiment difficile de faire mieux vu ce qu'il reste sur le marché.» Dans de tels cas, les ménages perdent quelques places sur la liste des priorités.

Par contre, d'autres refus sont considérés justifiés: un appartement trop petit par exemple. «Ou encore, on a trois ménages qui comptent un handicapé. Il faut absolument trouver un logement adapté à un fauteuil roulant!», précise Louise Hébert.

Il est clair, ajoute-t-elle, que les ménages encore hébergés par la ville recouvrent une foule de réalités. Certains ont un profil de chambreurs, à la limite de l'itinérance; d'autres ont de multiples problèmes (neuf cas ont d'ailleurs été pris en charge par la Régie régionale de la santé et des services sociaux); d'autres sont simplement victimes de malchance.

Mais de quelle malchance parle-t-on? Un reportage diffusé la semaine dernière au Point, sur les ondes de Radio-Canada, a ravivé le débat. La famille dont il était question n'était prête à aucun compromis pour se trouver un logis, attendant l'appartement qui lui tomberait du ciel dans le petit coin de quartier qu'elle ne voulait pas quitter.

Pierre Lagrenade, organisateur communautaire au CLSC de Châteauguay, fulminait quand il a vu le reportage. «Des gens désorganisés à ce point-là, oui ça existe, mais ce n'est pas la majorité! Et même ceux qui sont hyper-désorganisés, qui prennent des décisions inexplicables aux yeux des autres, arrivent à résoudre leurs problèmes avec un support adéquat.»

Lui-même est fortement impliqué depuis des années dans les groupes de logement communautaire de Châteauguay. Il siège, aux côtés de locataires, au conseil d'administration des habitations Aux Baux Soles, un OSBL (organisme sans but lucratif) de 46 logements qui regroupe des familles à faibles et moyens revenus. Une façon de faire innovatrice et souvent citée en exemple dans le milieu du logement public.

«Nous-mêmes, on a fait des expulsions de locataires», reconnaît M. Lagrenade. Des gens à qui on of-

frait du support, à qui on a donné toutes les chances, et qu'on a malgré tout dû amener à la Régie du logement. Mais c'est arrivé trois ou quatre fois en dix ans. C'est peu sur la centaine de ménages qui sont passés depuis le début!

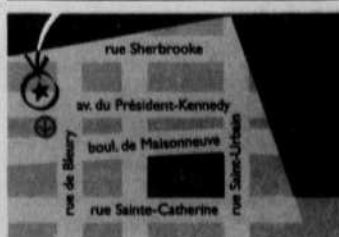
«Alors oui, il y a des gens qui ont besoin d'une catastrophe pour se réveiller ou qui sont spécialisés dans l'exploitation de situations de crise. Mais on trouve des gens comme ça partout! Ce qui m'inquiète, c'est qu'on est en train de laisser croire que les gens hébergés sont de gros bébés gâtés. Mais ce n'est pas vrai: objectivement, il y a un problème de logements.»

D'accord, mais il y a des gens — tous les organismes en connaissent — qui ont le don de se mettre les pieds dans les plats et qui passent leur temps à réclamer de l'aide. Vrai, dit M. Lagrenade, qui ajoute: «Passer d'un état de victime à un état de responsabilité, c'est une cône de job!!!» Ça ne vient que par petits pas, à petits gestes.

À la soupe populaire de Châteauguay, par exemple, il n'y a pas de lave-vaisselle: les gens la lavent eux-mêmes. «Il faut mobiliser la personne, qu'elle ne soit pas seulement consommatrice de services. C'est long, ça ne marche pas à tout coup, mais plus souvent qu'on pense», note-t-il.

En fait, souligne Pierre Goyer, coordonnateur du Réseau québécois des OSBL d'habitation — où l'on mise sur le support communautaire —, «la crise du 1^{er} juillet a agi comme un révélateur de la diversité des problèmes reliés au logement. Il y a des gens qui ont strictement des problèmes d'argent; d'autres qui sont des cas purs d'exclusion sociale. Une mère haïtienne avec deux enfants qui se fait refuser un logement à de fortes chances de vivre un problème de discrimination!»

«Et il y a les cas où une espèce d'autonomie citoyenne fait défaut, ce qui s'ajoute au problème économique. Pour ces gens, avoir un supplément au loyer ne suffit pas: il leur faut du soutien. Combien sont-ils? On ne le sait pas. Mais dresser ce portrait permettrait d'avoir une analyse plus fine des solutions à apporter.»



Restaurant Gutenberg — cuisine française qui fait bonne impression

► CE MIDI: Entrée + tomates bocconcini au basilic et huile d'olive, terrine de gibier + dessert • 14\$
► Repas d'affaire à organiser? Demandez notre salon privé.

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • Place des Arts • Tél.: 285-8686 • gutenberg@qc.ca

